



# **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION**

-

## **EXERCICE 2019**

**BELMONT-SUR-LAUSANNE, LE 17 AOÛT 2020**

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
PREAMBULE.....	4
EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2019.....	5
<b>I. ETUDE DES PRÉAVIS CLÔTURÉS EN 2019.....</b>	<b>5</b>
<b>II. SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE BELMONT.....</b>	<b>5</b>
Organisation.....	5
Missions.....	6
Formation.....	6
RC 773.....	6
En conclusion.....	7
<b>III. QUESTIONS PARTICULIÈRES.....</b>	<b>7</b>
1. Domaines égouts et épuration.....	7
2. PGA.....	8
3. Transfert des dossiers suite aux départs à la retraite.....	9
4. Eclairage public.....	9
ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2019.....	10
<b>I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION.....</b>	<b>10</b>
Entreprises.....	10
Contrôle des habitants.....	10
Résidence secondaire.....	10
Ressources Humaines.....	10
Apprentis.....	11
Centre de vie Infantile “Les Moussaillons”.....	11
Formation continue.....	11
<b>II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES.....</b>	<b>11</b>
Association de communes sécurité est lausannois (ASEL).....	11
SDIS.....	12
Protection civile.....	12
Communication.....	13
Bâtiments communaux.....	13
Vignes.....	13

<b>III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS</b> .....	13
Affaires sociales .....	13
Accueil de la petite enfance .....	14
Activités parascolaires .....	15
Bâtiments communaux.....	17
<b>IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS</b> .....	17
Services industriels .....	17
Travaux publics .....	18
Assainissement et environnement.....	18
<b>V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)</b> .....	19
Taxe sur les équipements communaux .....	19
PPA La Coulette .....	19
Carte des dangers naturels.....	19
Mobilité douce .....	19
Révision partielle du plan d'affectation communal (PA).....	19
RECOMMANDATION .....	21
DECHARGE.....	22

## PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Sandrine Rainotte, présidente, ainsi que de Messieurs Alexis Kalogeropoulos, Frédéric Michaud et Alfred Roth s'est réunie à 3 reprises entre le 29 janvier et le 12 août 2020.

Les travaux de la Commission de Gestion ont été interrompus par le confinement en raison du COVID. Les délais de remise des comptes et de la gestion communale ont été déplacés par le Canton pour l'ensemble des communes et associations de communes.

Une séance commune de mise en œuvre avec la Commission des finances, le Bureau du Conseil Communal et la Municipalité a été organisée le 29 juin pour définir la suite des travaux. Au cours de cette séance, décision a été prise de ne pas effectuer de visite ni de séances communes de questions avec la Commission des Finances.

La CG a rencontré la Municipalité pour une séance de questions le 27 juillet.

Elle a également rencontré le Chef du service technique ainsi que le Municipal en charge du dicastère des travaux pour une présentation de l'organisation et des activités du service, notamment suite à la clôture du préavis RC773.

En raison des conditions sanitaires particulières, la Commission de gestion a décidé de ne pas organiser de visite cette année.

Elle remercie les conseillers municipaux et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité, ainsi que l'exhaustivité et la qualité des informations délivrées, malgré les conditions particulières de ce début d'année.

\*\*\*\*\*

A l'heure où nous écrivons ces lignes, Monsieur Gustave Muheim a pris congé de la Municipalité après trois décennies d'engagement auprès de la commune. C'est une page importante qui se tourne, pour lui comme pour nous, les Cancoires. Nous le remercions pour les réponses toujours largement éclairées qu'il a fourni à nos nombreuses questions, et lui souhaitons une magnifique retraite municipale.

Bienvenue également à notre nouvelle syndique, Mme Nathalie Greiner. Nous la félicitons pour son élection et nous réjouissons de bénéficier de ses compétences et de ses idées.

## **EXAMEN DE DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DE L'ANNEE 2019**

### **I. ETUDE DES PRÉAVIS CLÔTURÉS EN 2019**

Les préavis bouclés en 2019 sont les préavis 01/2017 - Crédit de réalisation et 04/2015 - Crédit d'études, relatifs à la RC 773.

La CG a consulté les classeurs relatifs aux préavis ci-dessus, en particulier le suivi des factures encore en suspens pour un prestataire.

Après environ 3 ans de discussions, un accord a pu être trouvé avec CSD Ingénieurs concernant des honoraires supplémentaires d'un montant de CHF 332'000. La commune a admis CHF 104'316 d'honoraires complémentaires, déduction faite de charges additionnelles engagées par la commune, pour arriver à un montant de CHF 70'000. De nombreux échanges ont été constatés entre le bureau et la commune, comportant de nombreux arguments détaillés sur les travaux supplémentaires. Nous félicitons le service technique pour le suivi du dossier. Les différends ont été réglés au 8 octobre 2019.

### **II. SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE BELMONT**

Une rencontre avec Messieurs Gamboni et Michelet a eu lieu le 28 juillet pour une présentation des activités et de l'organisation du service technique (ST) de la commune. Nous tenons à les remercier pour leur amabilité et la clarté de leurs explications.

#### **Organisation**

Le service technique regroupe : les Services industriels, le service assainissement et voirie, les espaces verts et entretiens du parc de véhicules et machines, ainsi que la conciergerie.

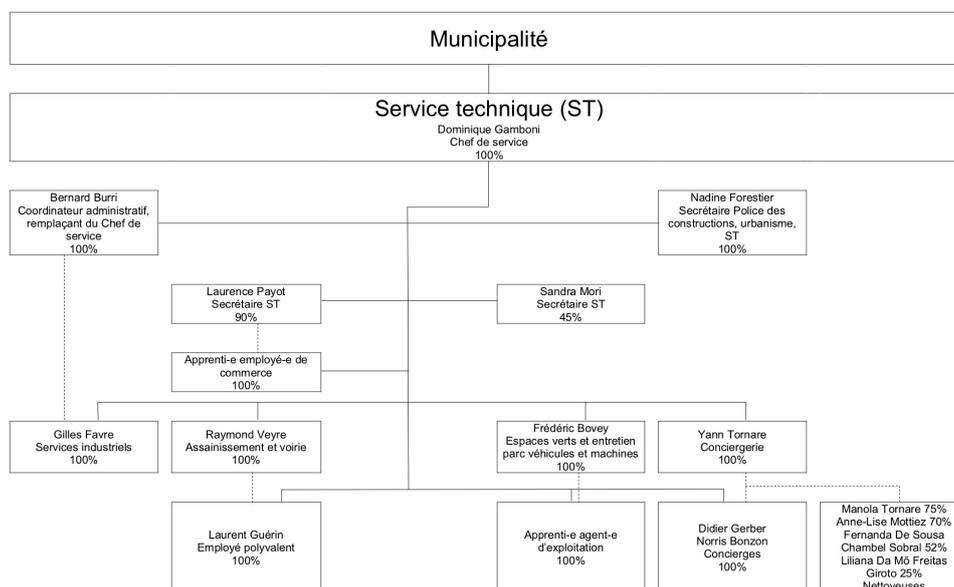
Un organigramme nous a été transmis qui montre la répartition des postes. Celui-ci permet la suppléance en cas de besoin.

Le service technique se retrouve lors d'une séance tous les jeudis matin, elle reprend si besoin les thèmes abordés à la séance de la municipalité de la veille et distribue les tâches de la semaine. Un système de tableau permettant un contrôle qualité à été mis en place il permet de suivre l'évolution de chaque dossier dans les différents dicastères.



Commune de Belmont-sur-Lausanne

### Organigramme du service technique communal au 1<sup>er</sup> juillet 2020



14.07.2020/DG/nf

## Missions

Le service technique est véritablement un relais entre les habitants, les propriétaires, les mandataires, les entreprises, les employés des services extérieurs et la Municipalité. Tout ce qui a trait à l'infrastructure publique ou privée et/ou nécessitant une autorisation va transiter par le service technique.

Le ST est le garant de la mise œuvre des préavis municipaux et s'appuie sur de solides compétences internes, comme ce fut le cas pour la RC773.

Afin de pérenniser et pouvoir transmettre cette compétence, un travail est en cours pour documenter toutes les procédures utilisées par le ST. Ce travail est effectué par M. Burri. Celui-ci a établi par dicastère un classeur de comptabilité et de procédure pour chaque action, par ex. quelles sont les procédures à suivre lors d'un enterrement.

## Formation

La formation par apprentissage est très soutenue et favorisée, les apprentis sont formés à connaître les procédures du service technique. En général un apprenti atteint le service technique lors de sa troisième année d'apprentissage après être passé à la bourse puis au greffe municipal.

## RC 773

Le dossier de la RC 773 a été un thème important pour les services techniques les deux années passées. Outre les besoins de gestion de trafic, d'organisation et de planification de travaux, la commune s'est retrouvée avec un bureau prestataire peu

à l'écoute des besoins de la commune. Il en est ressorti que de nombreuses heures ont dû être faites par le service technique pour compenser ces problèmes. Les charges liées aux heures ont été déduites du montant final de la facture du bureau d'ingénieur.

## En conclusion

Au vu de toutes les activités gérées par le ST, Belmont est une commune ayant la chance de pouvoir s'appuyer sur de solides compétences internes, lui permettant de faire peu appel à des prestataires externes pour la plupart des travaux courants, ainsi que pour des chantiers d'envergure tel que la RC773. Il tient à la Municipalité et au ST de s'assurer de pouvoir maintenir cette compétence dans la durée.

### III. QUESTIONS PARTICULIÈRES

La CG a formulé par écrit quatre questions générales pour lesquelles elle a reçu des réponses très fournies lors de la séance de questions réponses avec la Municipalité. Cette séance était menée pour la première fois par notre nouvelle Syndique, et ça a été l'occasion de constater que de nombreux projets sont à venir pour améliorer encore la qualité dans notre commune et l'efficacité de notre administration.

#### 1. Domaines égouts et épuration

Selon le rapport de gestion 2018 (p. 93), « une première analyse des taxes sera réalisée afin de vérifier l'adéquation des coûts avec les hypothèses de départ », suite à l'introduction du nouveau règlement sur l'épuration.

En effet, nous observons dans les comptes que l'attribution aux financements spéciaux pour le domaine Egoûts et épuration (soit l'excédent des recettes sur les charges) est de CHF 607'150 sur un total du compte de 891'917, soit un taux de couverture de 313 % (alors qu'il devrait être à 100 %), situation qui prévalait déjà en 2018 et en 2017.

Même si cela relève plutôt de la Cofin, nous relevons au passage que la manière de comptabiliser a changé en 2019, le compte 461 ayant fusionné avec le compte 460. Nous constatons également une division par 5 des frais de personnel.

*Question 1 : Nous souhaitons savoir si cette analyse a été réalisée et si oui, quelles en sont les conclusions, si non, doit-elle être réalisée prochainement ?*

*Question 2 : Quelles sont les raisons qui justifient ce taux de couverture important ?*

#### Réponse de la Municipalité

L'analyse n'a pas encore été réalisée, mais la Municipalité souhaite le faire en 2020. L'excédent des recettes sur les dépenses peut être expliqué en partie par le fait que certains amortissements n'ont pas encore été faits sur des travaux engagés, par exemple les travaux du Flonzel. Un autre facteur explicatif est la modernisation de la

STEP de Pully-Paudex-Belmont, qui doit se mettre en conformité sur la problématique des micro-polluants.

Le choix entre le maintien et la réfection de la STEP de Pully, ou le raccordement à la STEP lausannoise, était en suspens depuis quelques années. Après finalisation des études menées, il s'avère qu'il est plus avantageux de rénover la STEP de Pully. Il conviendra également de régler les aspects juridiques, notamment la structure juridique de la future STEP. Actuellement gérée par une entente communale, la création d'une association intercommunale ou d'une SA serait davantage adaptée à la gestion d'une telle infrastructure. L'enveloppe prévue est comprise entre 25 et 30 millions, dont un sixième pour Belmont. Pully devra peut-être revoir le plan de quartier et l'implantation du bâtiment. Des études ont d'ores et déjà été faites sur le rejet des eaux traitées dans le lac.

Au niveau communal, il reste encore quelques travaux de mise en séparatif à la route du Signal et au chemin de la Cita, pour un montant total non encore chiffré précisément, de l'ordre de quelques millions.

Dans le nouveau PGA, les propriétaires doivent mettre en place des techniques pour limiter les rejets des eaux pour ne pas surcharger le réseau, notamment en cas de forte pluie.

## 2. PGA

*Question 3 : Compte tenu des difficultés et des tensions qui sont apparues lors de la présentation du préavis sur le PGA, et sans reprendre le débat sur le fond, quels enseignements la Municipalité peut-elle retirer des événements vécus ? Avec le recul, qu'aurait-elle fait différemment ? Quels sont les points à améliorer à son avis ?\_*

### Réponse de la Municipalité

La communication est primordiale dans un dossier de ce type. La tâche devient encore plus ardue quand les informations ne sont pas claires au niveau cantonal. Avec le recul, le temps laissé pour la lecture du préavis était également trop court.

D'autre part, l'analyse d'un tel dossier par une commission technique est un exercice périlleux, étant donné sa complexité. Le travail entre la commission technique et la CCU est en train de se mettre en place de manière plus pointue.

La CG souligne qu'il est important pour la population de comprendre la vision et les enjeux du développement de la commune. La Municipalité prévoit de faire apparaître et de développer davantage les perspectives à moyen et à long terme du plan d'affectation, ainsi que les aspects financiers.

### 3. Transfert des dossiers suite aux départs à la retraite

*Question 4 : Comment a été prévue la gestion des retraites, en particulier celles de Mme Dorthe et de Mme Genton à fin mars 2020 ? Des nouveaux engagements ont-ils été réalisés ? Comment s'assurer de la continuité des tâches communales ? Comment vont se transmettre les connaissances, vu l'ancienneté des personnes en place ? La commune est-elle prête ? A-t-elle anticipé la future organisation ? Ces questions sont cruciales en lien également avec le départ de M. Muheim, très engagé au sein de la direction de la commune et avec une longue expérience.*

La liste des principaux processus du contrôle des habitants a été réalisée par Mme Dorthe. Cette dernière a pu fonctionner en tandem pendant un mois avec la nouvelle collaboratrice engagée, Mme Lucie Gamboni, ancienne apprentie de la commune, afin de passer la main. La nouvelle préposée aux habitants reprendra également le poste de secrétaire municipale adjointe occupé actuellement par Mme Genton (accidentée depuis septembre 2019 et qui sera à la retraite à fin septembre 2020).

La Municipalité nous a transmis pour information la liste des tâches effectuées par le Greffe municipal, le Service de la population et le Service des finances. Un travail important est actuellement en cours, dans le but de réorganiser l'administration et de moderniser son fonctionnement, notamment au moyen d'outils digitaux.

La Municipalité relève également l'importance de mettre en place des processus RH et de mettre à jour le règlement du personnel datant de 93. L'ensemble des services seront évalués afin d'étudier les besoins. Une feuille de route sera établie pour préparer la prochaine législature. Avoir une politique des ressources humaines adaptée et matérialisée dans un règlement renforce l'attractivité de la commune en tant qu'employeur. Par exemple, la flexibilité du temps de travail doit être formalisée.

Dans les cinq ans, pas moins de cinq postes clés partiront à la retraite. Au niveau du service technique également, une réflexion sera à mener sur le type de compétences nécessaires, la géoinformation prenant de plus en plus d'ampleur.

### 4. Eclairage public

*Question 5 : La commune a-t-elle déjà réfléchi à un éclairage intelligent ? Si oui, quels pourraient être les impacts en termes énergétiques pour la commune et en termes de confort pour les habitants ? Cela rentrerait-il dans le cadre du fonds pour énergie renouvelable ?*

Un des arguments contre l'éclairage intelligent est qu'avec les capteurs, ça fait chaque fois allumer le réverbère. L'option de la commune est d'équiper l'éclairage avec une diminution de l'intensité. Cela permet de diminuer la consommation électrique. L'idée est de travailler chemin par chemin, avec par exemple des lumières plus chaudes sur les chemins de desserte, éventuellement une absence d'éclairage dans certains quartiers, aux heures creuses de la nuit.

Le changement sera progressif, en fonction de la vétusté des équipements. Dans beaucoup de chemins, les éclairages datent de 30 à 35 ans et il devient difficile de retrouver les ampoules. Il faut savoir qu'en utilisant des ampoules LED, cela peut représenter 50 % d'économies !

## ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2019

### I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – INFORMATIQUE – PERSONNEL – TL – DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES LAUSANNE RÉGION

En introduction, il est à relever que l'administration communale a enregistré l'arrivée d'un nouveau chef des finances M. Mathieu Rochat. Ce qui a permis d'améliorer les processus de gestion numérique de certaines tâches principalement liées aux finances. La gestion plus dynamique permet une vision claire, plus rapide et un suivi financier trimestriel grâce au décompte. La prochaine étape est le suivi des investissements.

En raison de soucis de santé de l'adjointe de la secrétaire communale, l'effectif du secrétariat a été complété par l'engagement de Mme Lucie Gamboni.

Nouvelles personnes, nouvelles idées et maîtrise de l'informatique permettent une compréhension rapide des processus. La GED (Gestion Electronique des Documents) prévue tout prochainement, permettra encore d'améliorer les processus de travail.

#### **Entreprises**

Le nombre des entreprises a légèrement diminué (-3), rien d'alarmant au vu de la structure de ces PME/PMI.

#### **Contrôle des habitants**

Nous nous approchons de la barre des 4000 habitants. Cet objectif sera certainement atteint, avec les habitations en cours et les projets futurs.

#### **Résidence secondaire**

Chaque année un courrier est adressé aux propriétaires de résidences secondaires.

Un suivi plus intensif, une mise à jour systématique des dossiers font ressortir une diminution de 11 unités. Il est à noter que certains de ces propriétaires sont devenus des résidents.

Dans le même ordre d'idée, les locations ponctuelles (Airbnb) sont sous contrôle.

#### **Ressources Humaines**

L'analyse montre qu'il manque des ressources au niveau des RH. L'engagement de Mme Guex (1'344 heures) le montre. La Municipalité est consciente de la situation.

Il est important de mettre en place des processus RH adaptés au futur de la commune.

Le règlement du personnel, qui date de 1993, doit être mis au goût du jour.

Il devra tenir compte des besoins futurs des services, des nouvelles tendances dans le monde du travail, être attractif pour les employés. Sur le marché du travail, un règlement séduisant ne peut être qu'un plus.

De plus, il serait souhaitable d'élaborer un planning de récupération des heures supplémentaires (1'527.75) et du solde des vacances à prendre (225), priorisées avant les heures supplémentaires.

Au niveau de la réflexion RH, il faudra tenir compte de l'évolution dans le pré et parascolaire, l'idée étant d'intégrer la fondation de Pully d'ici à 2022.

Toutefois, il ne faut pas attendre 2022 pour résoudre les problèmes RH au sein de la commune.

## **Apprentis**

La prise en main et le suivi des apprentis sont, en fonction des services, assumés à satisfaction par Mlle Isabelle Fogoz, MM. Frédéric Bovey et Yann Tornare. A suivre avec attention le projet de nouvelle formation d'employé de commerce, qui entrera en vigueur en été 2022.

## **Centre de vie Infantile "Les Moussaillons"**

Du nouveau personnel a été engagé, mais il manque encore 1 personne.

La FAJE a accordé une dérogation momentanée pour insuffisance de personnel.

Les apprenties ont obtenu leurs certificats.

## **Formation continue**

L'offre de formation continue est variée. Elle permet à chacun de se perfectionner. L'encouragement de la Municipalité est bien suivi.

## **II. SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE – POMPIERS [SDIS] – POLICE) – COMMUNICATION - BÂTIMENTS COMMUNAUX (SAUF TEMPLE, ESPACES CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – VIGNES**

### **Association de communes sécurité est lausannois (ASEL)**

Mme Nathalie Greiner est la déléguée de la commune au Comité directeur.

M. Didier Bérard représente Belmont au sein du Bureau du Conseil intercommunal et en est le président. Il rapporte régulièrement au Conseil communal sur les activités et la gestion de la police. Les autres délégués au Conseil intercommunal sont MM. Jean-Charles Bartolacelli, Christian Dupertuis et Jean-Marc Mayor, ce dernier faisant également partie de la Commission de Gestion.

La Police Est Lausannois a été engagée au sein de nombreux projets et événements durant l'année 2019, en particulier lors des deux grands événements que furent la 100<sup>ème</sup> de la FVJC à Savigny et la Fête des Vignerons.

Deux projets ont été mis en place qui visent à favoriser la collaboration entre la police cantonale et les polices régionales. Il s'agit du concept CONCORDE, qui permet de mobiliser l'ensemble des corps de police vaudois sous une gestion coordonnée, lors d'événements d'envergure sur le territoire. Le projet pilote REGIO vise à intégrer la police cantonale et la POL (Police de l'Ouest lausannois). La

Municipalité ne dispose pour l'instant d'aucun retour sur ce projet, mis sur pied par le canton.

Par ailleurs, le Concept général de formation des policiers a été entièrement revu et est entré en vigueur en 2019. Après une année de formation en école, les policiers suivent une deuxième année en formation directement sur le terrain. Cela a impliqué une unification du statut et de la rémunération des aspirants policiers au sein des corps de police vaudois, ainsi que la nomination de « coachs » et de « mentors » pour encadrer les futures recrues.

La police PEL (Police est lausannois) intervient régulièrement sur notre commune, tant pour des actions de proximité que pour divers contrôles. Les actions sont décidées par la police, avec laquelle la Municipalité entretient d'excellentes relations. En cas de besoins, des demandes peuvent être formulées pour vérifier certains sites en particulier.

Le nombre de contrôle de vitesse sur la commune a augmenté en 2019 (+ 32.8 %) par rapport aux années précédentes. Le taux global d'infractions est resté sensiblement le même aux alentours de 10 %. Par contre, le nombre de dépassements de vitesse de plus de 15 et plus de 25 km/h a diminué respectivement de 26 à 17 et de 5 à 1. Cela concerne surtout la route des Monts-de-Lavaux et la route du Burenos. L'acquisition d'un radar portable a permis de renforcer les contrôles dans les zones 30 du secteur Arnier/Louche, impliquant une hausse du pourcentage de véhicules en infraction dans ces zones.

L'utilisation de radars pédagogiques, dont l'un appartient à la commune, a un effet significatif sur la réduction de la vitesse, c'est pourquoi la Municipalité prévoit d'en acquérir un deuxième en 2021.

Les coûts sont restés stables en 2019, avec une légère diminution du coût par habitant (de CHF 139.1 en 2018 à CHF 129.7 en 2019).

## **SDIS**

Le SDIS Ouest Lavaux fonctionne sous forme d'entente intercommunale. Une réflexion est en cours afin de lui donner une forme juridique propre. En effet, cela permettrait à la structure de supporter elle-même ses infrastructures et d'être plus réactives au niveau de la gestion, dans le cadre de la délégation qui lui serait confiée par les communes. Une étude/projet sera soumise aux Municipalités courant 2020 et, en cas d'intérêt, un préavis sera soumis au Conseil avant la fin de la législature.

Un nouveau management a été mis en place par le major Sébastien Baehler fin janvier 2018.

Les locaux utilisés à Belmont appartiennent à la commune qui les entretient. Le SDIS lui paye un loyer pour ces locaux.

## **Protection civile**

Suite à la réforme de l'ORPC exigée par le canton en 2014, l'organisation régionale de protection civile du District de Lavaux-Oron, dont le siège est à Forel, est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La mise en place de la région unifiée a nécessité un travail important du Comité directeur, ainsi que de la Commission RH dont fait également partie Mme Nathalie Greiner.

## **Communication**

2019 a vu la naissance en août du premier bulletin communal : le belmontinfo. La Commission de gestion félicite la Municipalité pour cet heureux événement ! La forme et le contenu ciblés à la fois sur les actualités ainsi que des focus sur des thèmes communaux favorisent la communication à la population et donne une bonne visibilité des activités de la Municipalité. Les interviews de personnalités belmontaises renforcent la cohésion communale. Ce journal pourrait également être vecteur de discussion en donnant la parole aux habitants, sous la forme d'un courrier des lecteurs par exemple.

## **Bâtiments communaux**

Pas d'éléments significatifs à signaler.

## **Vignes**

La Municipalité a décidé de faire presser en blanc la récolte de Pinot Noir et de Garanoir 2018 afin de créer une cuvée spéciale Fête des Vignerons : le Blanc de Belmonoir.

L'analyse des coûts et de la gestion des activités liées à la vigne a été améliorée, notamment par l'instauration d'un suivi des stocks, qui s'élève à fin 2019 à CHF 20'652. En effet, la mise en bouteille 2019 concerne pour le vin blanc la vendange 2018 et pour le vin rouge la vendange 2017. Afin d'estimer le prix de revient des bouteilles, il est donc important de pouvoir distinguer clairement les charges qui y affèrent, même si elles sont réparties sur plusieurs exercices.

En 2019, du fait de la cuvée spéciale, les coûts d'exploitation sont plus élevés, avec la mise en bouteilles de trois cuvées au lieu de deux.

En 2020, la parcelle communale de chasselas en gobelets fera l'objet d'une « rénovation » complète. Les pieds de vignes, devenus trop vieux, seront arrachés et remplacés par de nouvelles plantations. Ce travail doit être fait et aura pour conséquence un manco en blanc dans les 3 ou 4 prochaines années.

### **III. ŒUVRES SOCIALES – CULTURE – JEUNESSE (Y.C. UAPE, TRANSPORTS SCOLAIRES) – PAROISSES – BÂTIMENTS COMMUNAUX (TEMPLE, ESPACE CANCOIRES + BURENOZ, UAPE ET COLLÈGE) – DOMAINES ET FORÊTS**

#### **Affaires sociales**

Nous avons 26 bénéficiaires de l'aide sociale à fin 2019, contre 29 à fin 2018, le nombre de bénéficiaires continue de baisser.

## Accueil de la petite enfance

### Structure d'accueil familial de jour

La structure d'accueil familial de jour (anciennement les « mamans de jour ») regroupe les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et est gérée par la commune de Pully. A Belmont, le nombre d'accueillantes en milieu familial (AMF) agréées à fin 2019 est resté stable à 3 personnes. Cependant, le nombre d'heures d'accueil a augmenté depuis le plus bas de 2018 passant de 3'080 h en 2018 à 5'752 en 2019.

En outre le nombre de demandes sont en léger recul 135 en 2019 par rapport à 169 en 2018, 106 [110 en 2018] enfants ont été accueillis et 49 [53 en 2018] enfants sont en liste d'attente.

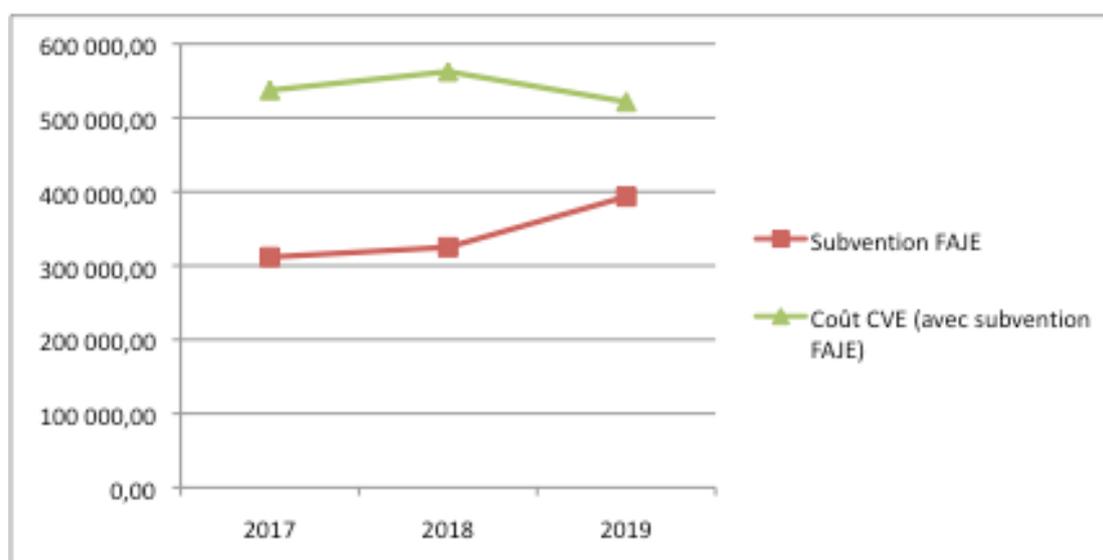
### Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

La structure présente des taux d'occupation moyens comparables à ceux des autres réseaux du canton de Vaud (entre 67 % et 99 % selon les résultats de l'enquête sur l'accueil de jour des enfants menée par StatVD), elle présentait une hausse constante depuis l'augmentation de la structure puis elle s'est stabilisée en 2019 :

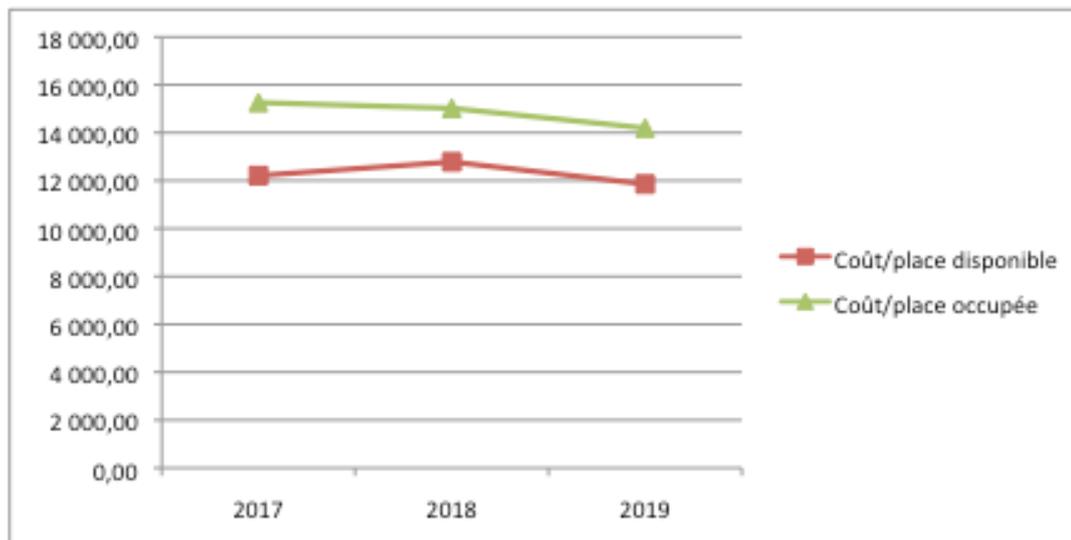
	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'occupation moyen	56%	73%	80%	84.61%	82.87%

### Analyse des effectifs et des coûts de l'accueil préscolaire

La CG a réalisé quelques analyses des effectifs et des coûts de l'accueil préscolaire. Le graphique ci-dessous illustre le nombre d'enfants fréquentant les structures et l'évolution des coûts. On constate une augmentation de la subvention du canton (FAJE), ce qui implique une diminution des coûts.



Bien que le taux d'occupation du groupe « Trotteurs » ait diminué en 2019, l'effet de la réduction des coûts totaux diminue le coût par place occupée.



## Activités parascolaires

### Réfectoire « Midi-cancoires »

Pour l'année scolaire 2019-2020, 120 enfants sont inscrits au réfectoire. Ils ont le choix entre apporter leur pique-nique (22 enfants) ou manger un repas fourchette verte (98 enfants). Les chiffres sont identiques à 2018-2019.

### Transports scolaires

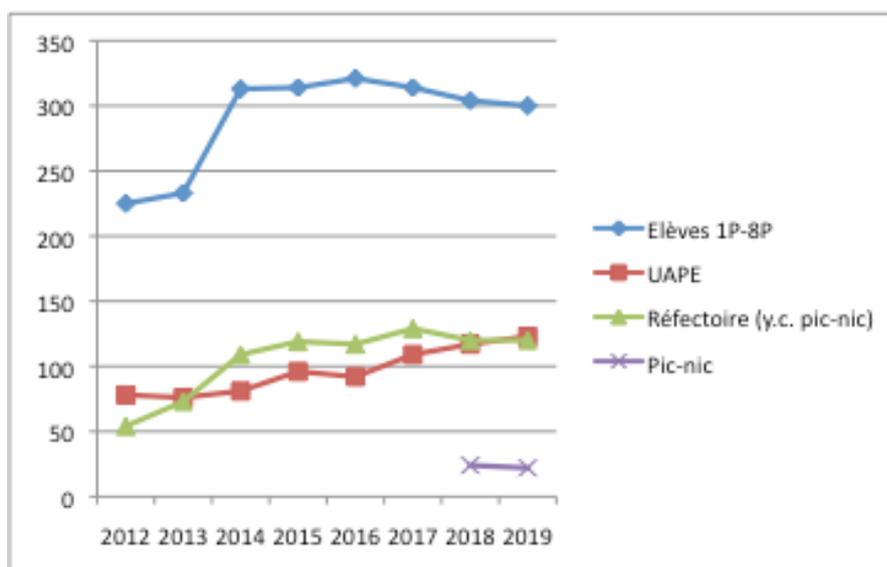
32 enfants du primaire et 20 du secondaire utilisent quotidiennement le CarPostal. Toute l'administration des transports scolaires est gérée par une collaboratrice de la commune.

### Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

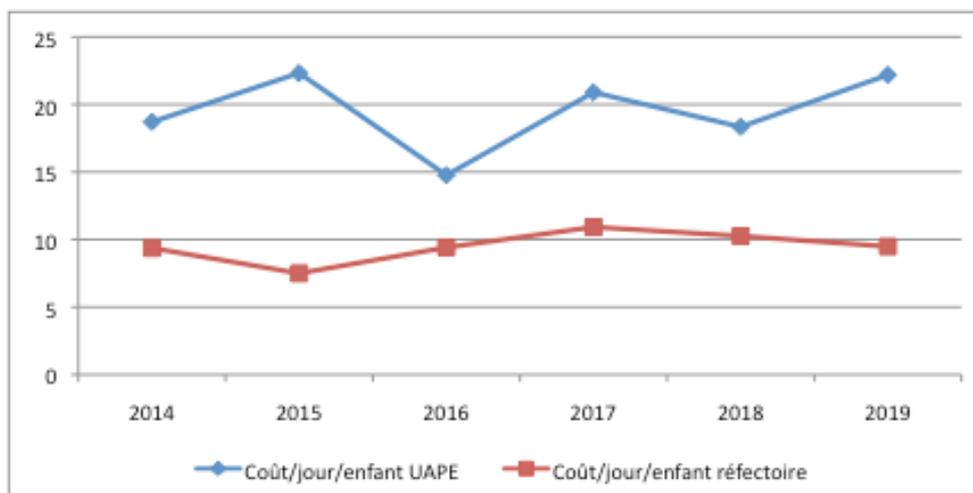
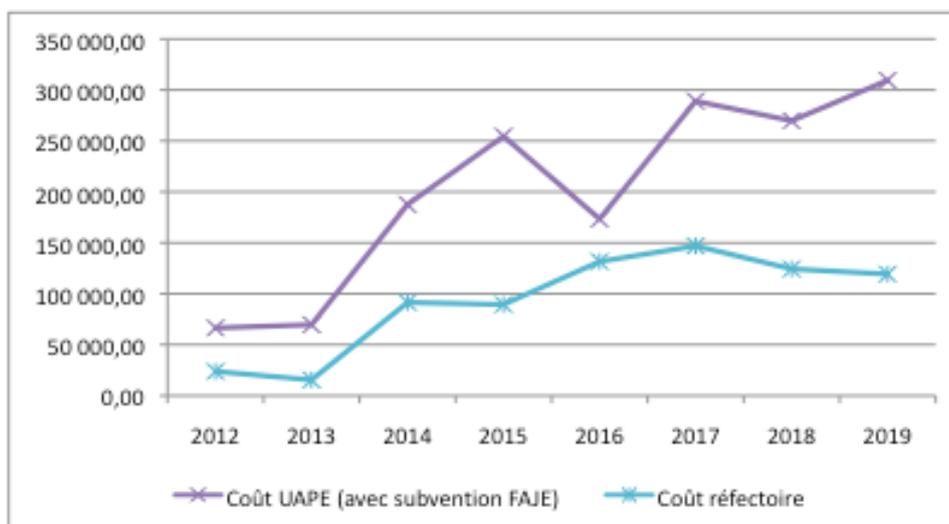
Belmont fait partie depuis 2009 de l'association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL), ce qui implique que l'UAPE est soumise à la politique tarifaire du réseau. Depuis la rentrée de Janvier 2019 l'UAPE est ouverte le mercredi après-midi 5 enfants y sont inscrits.

### Analyse des effectifs et des coûts de l'accueil parascolaire

La CG a réalisé quelques analyses des effectifs et des coûts de l'accueil parascolaire. Le graphique ci-dessous illustre le nombre d'enfants fréquentant les structures, en comparaison avec l'évolution du nombre d'élèves dans les bâtiments scolaires communaux :



La fréquentation de UAPE est restée stable cette année, en comparaison avec les autres années, pour une augmentation des coûts, liée notamment à l'ouverture de l'UAPE les mercredis après-midi, conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## Bâtiments communaux

Le 21 Janvier 2019 une panne d'électricité a causé passablement de dégâts au collège et à la salle de gym, la gestion du sinistre a mis en évidence une obsolescence de la couverture d'assurance de la commune à ce sujet, de nouveaux contrats sont en cours de négociation.

## IV. SERVICE INDUSTRIELS – TRAVAUX PUBLICS – ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

### Services industriels

#### Électricité

Rien de notable sur l'entretien du réseau électrique communal, les travaux standards d'entretien et d'extension sont effectués.

Il est à relever que de plus en plus de demande d'installations photovoltaïques sont faites auprès de la commune, ce qui représente une charge administrative croissante et non négligeable. 52 installations de production par des panneaux solaires ont été réalisées en 2019, représentant une puissance totale de 332'000 watt-crête (puissance max sous conditions solaires optimales).

A ce jour la commune n'a pas de projet d'équipements solaires pour ses propres bâtiments, aucune étude n'ayant montré un réel bénéfice pour l'instant. Cependant, le sujet reste d'actualité. A titre d'exemple, le collège a été construit de manière à pouvoir installer une infrastructure de panneaux solaires si un projet démontrait sa viabilité.

#### Vélos électriques

La demande de subventions reste importante, proche des 40 par an.

#### Tarifs SI 2019

Les tarifs de l'électricité n'ont pas augmenté sur 2019.

#### OIBT

Comme énoncé dans le précédent rapport, depuis 2007, la commune ne peut être tenue responsable pour les installations non contrôlées. Si le propriétaire ne s'acquiesce pas de sa responsabilité, la commune le dénonce à l'ESTI (organe de contrôle de la Confédération). Au 31 décembre 2019, 68 installations sont concernées par un contrôle périodique non clôturé au 30.04.2018.

#### SIGIP

Dans une optique constante de digitalisation des données, le système d'information graphique SIGIP géré par Pully continue son développement et intègre maintenant

les données du réseau d'eau potable et d'assainissement de Belmont. La prochaine étape concernera le réseau électrique.

### Service des eaux

Il n'y a plus de gros travaux envisagés sur l'extension du réseau de distribution. L'essentiel des travaux sont lié à des raccordements de nouvelles constructions ou changement de conduites en mauvais état.

Cependant il faut relever que malgré les travaux réalisés, la quantité d'eau non facturées continue d'augmenter. Une étude approfondie réalisée par la commune a mis en avant un problème lié à certains compteurs datant de 15-20 ans et pour lesquels les relevés auraient un fort taux d'erreur lors de faibles débits. Une étude est en cours sur le changement de tous les compteurs d'eau de la commune, afin de moderniser le parc en une fois (projet devisé à 300-400 kCHF).

### **Travaux publics**

Pas de travaux majeurs en 2019. Les travaux de la RC 773 se sont terminés en 2018 avec la reconstruction de la chaussée et la finalisation des divers aménagements.

### **Assainissement et environnement**

#### Voirie

Pas de travaux particulier mise à part l'entretien des places de ramassage des déchets qui continue de nécessiter un engagement important du personnel communal.

#### Gestion des déchets

La municipalité a intensifié l'information liée au déchets (tous ménages, panneaux d'information). Le taux de recyclage de la commune oscille dans une fourchette entre 50% et 58%.

#### Evacuation et épuration des eaux – STEP de Pully

Les municipalités Pully Paudex Belmont ont validé le lancement du projet d'étude pour la réhabilitation de la STEP de Pully. Le projet s'entendra sur 10 ans. Mise en service probable de la nouvelle STEP en 2029-2030.

## **V. AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE (POLICE DES CONSTRUCTIONS ET URBANISME)**

### **Taxe sur les équipements communaux**

Acceptée par le Conseil communal en 2014, une nouvelle taxe est perçue à la délivrance du permis de construire.

Elle concerne les frais d'équipements scolaires et des aménagements de zones de loisirs, ainsi que les frais liés aux transports publics.

La CG note qu'il est prévu d'affecter cette taxe à de futurs projets d'équipements communautaires.

### **PPA La Coulette**

Après avoir reçu les autorisations nécessaires, le projet de méthanisation permettant de mieux gérer les déchets pourra voir le jour.

En janvier, le plan d'affectation « la coulette 2 » n'a subi aucune opposition après sa mise à l'enquête publique.

Le préavis n°01/2019 du 5 mars a été accepté par le conseil communal.

### **Carte des dangers naturels**

La carte modifiée après les travaux de sécurisation du Flonzel (tronçon supérieur) nous montre que les risques d'inondation ont pu être limités dans ce secteur.

La CG s'est penchée sur ce dossier en 2016. Le préavis n°08/ 2016 n'est pas encore clôturé.

### **Mobilité douce**

La CG salue les mesures prises pour promouvoir la mobilité douce à travers nos agglomérations.

Elle souligne néanmoins que certains obstacles prévus pour modérer la vitesse des automobilistes ne sont pas compatibles avec des pistes cyclables.

Les différents projets et itinéraires qui jalonnent nos routes et permettent de désengorger le trafic reçoivent une subvention de la confédération, et sont vivement soutenus par la municipalité lausannoise.

Néanmoins, le partage de la chaussée entre automobilistes et cyclistes reste actuellement problématique vu leur différence de vitesse. L'interruption des bandes cyclables est souvent dangereuse pour ces derniers.

### **Révision partielle du plan d'affectation communal (PA)**

Le 14 novembre, au terme de longues années de réflexions et d'attente d'une réponse claire du canton et deux demandes de crédit d'études plus tard, la Municipalité a enfin pu soumettre au conseil communal le préavis n°04/2019 intitulé: révision partielle du plan d'affectation communal.

La CG salue la municipalité qui a décidé de retirer ce préavis lors de cette même séance.

En effet, l'issue du vote n'était pas assurée ce soir là. Le Conseil, rendu perplexe par la division de sa CCU suite à l'apparition d'un rapport minoritaire, ne pouvait pas se fier à sa conclusion.

L'approche de ce sujet complexe est apparue un peu précipitée, ne prévoyant pas un temps de débat suffisant, autre que celui prévu le soir du vote sur le préavis.

Le plan d'affectation offre une perspective à long terme, qui doit répondre aux exigences de la mise en œuvre de la LATC. Il est néanmoins indissociable du règlement communal sur les constructions contenant des points plus précis qui prêtent à questionnement.

La LAT a imposé au canton l'obligation de créer une taxe sur la plus value foncière et contient une règle relative à la disponibilité des terrains constructibles. Elle impose en outre un coefficient de 0,625 minimum pour la densification des zones proches des transports publics.

Le sujet a sans doute donné du fil à retordre au parlement vaudois. Notre Conseil doit pouvoir l'appréhender clairement avant de se prononcer.

Le débat est dès lors prolongé et confié à une CCU élargie pour la circonstance. La CG rappelle que les intérêts privés ne doivent pas influencer les conclusions.

Une présentation hors votation avec une discussion plus informelle permettra aussi aux conseillers de se forger une opinion pour la vision future de notre village.

## **RECOMMANDATION**

La CG émet une recommandation en vue de la prochaine législature 2021-2026.

Elle souhaiterait que la future Municipalité développe sa vision du développement de la commune. Un plan de législature établissant les grandes lignes de son programme, ainsi qu'une planification des investissements nécessaires seraient utiles, afin de pouvoir évaluer la gestion communale dans le cadre de ces objectifs.

Les décisions d'investissements ou en lien avec les prestations, par exemple dans le domaine de la mobilité, de l'énergie ou du pré et para-scolaire, pourraient ainsi être priorisées, et s'inscrire dans une vision globale.

## DECHARGE

La CG, unanime, remercie chaleureusement la Municipalité pour son rapport de gestion, qui comprend une présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2019.

Elle remercie également la Municipalité ainsi que l'ensemble de l'administration communale pour leur disponibilité et leur ouverture à répondre aux questions et à fournir les informations, dans un climat de confiance mutuelle.

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2019.

Belmont-sur-Lausanne, le 17 août 2019

Pour la CG:

Sandrine Rainotte, Présidente

Marina de Watteville

Alexis Kalogeropoulos

Frédéric Michaud

Alfred Roth